



**Dossier de présentation**

# **Budget 2023**

**Conseil communautaire du 4 avril 2023**

**P. 8 - Edito**

**P. 4 à 6 - Données financières**

**P. 7 à 11 - Présentation des actions de l'année**

## **UNE SITUATION ECONOMIQUE INEDITE QUI IMPLIQUE DES CHOIX BUDGETAIRES RESPONSABLES**

**L'économie mondiale a connu un fort ralentissement en 2022, une évolution qui devrait être encore plus marquée en 2023... mais de nombreuses incertitudes demeurent**

La conjoncture mondiale s'inscrit dans un contexte de ralentissement économique, après une année 2021 marquée par une nette reprise. L'année 2022 montre un ralentissement certain (croissance de 3,2% en octobre 2022). Les facteurs explicatifs sont multiples : goulets d'étranglement touchant au commerce international, accélération de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, etc.

**L'économie française a connu en 2022 une croissance finalement plus forte qu'anticipée en cours d'année après les premiers effets de la guerre en Ukraine mais le ralentissement devrait être fort en 2023**

L'année 2022 a été marquée par une accélération de l'inflation (5.2% moyenne annuelle 2022), changement structurel après plusieurs décennies d'inflation inférieure à 2%. Cette inflation a été amplifiée par la guerre en Ukraine et a impacté en tout premier lieu l'énergie ainsi que l'alimentation. Hausse de 15% des prix de l'énergie.

Les prévisions d'inflation en 2023 s'échelonnent entre 4 et 6%, soit un niveau équivalent ou légèrement inférieur à 2022.

**En parallèle une situation qui évolue pour les collectivités**

Malgré la légère hausse de la dotation globale de fonctionnement, votée par la loi de finance 2023, l'Etat a voté la suppression de la Contribution sur la valeur ajoutée des Entreprises (CVAE) qui constitue après la suppression de la taxe d'habitation une nouvelle remise en cause de la fiscalité locale et une nouvelle rupture entre la fiscalité et le territoire. La loi de finance 2023 prévoit en remplacement de la CVAE une fraction de TVA perçue par l'État.

**Et qui impactent les finances de notre collectivité avec un effet ciseaux**

Nos frais de fonctionnement augmentent plus vite que nos recettes. Et nos investissements sont fortement impactés par l'inflation. Les budgets 2023 de notre collectivité sont donc soumis à un « effet ciseaux » entre dépenses et recettes.

En 2023, pour maintenir la mise en œuvre de nos actions aux services de tous, nous avons anticipé la rationalisation des dépenses : le budget 2023 se concentre sur des dépenses réelles à engager au plus juste, le montant des subventions aux associations a été revu à la baisse et nous avons également optimisé le financement des projets. Cependant, nous devons aussi agir sur les impôts locaux. C'est pourquoi après un débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 7 mars 2023 en conseil communautaire, il a été décidé d'augmenter le taux du foncier bâti et non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui n'avaient pas été réévalués depuis 2018. La redevance sur les ordures ménagères a également été revue à la hausse de 5% au conseil communautaire de décembre 2022 lors du vote des tarifs.

Développement des mobilités, développement économique, travaux d'aménagement des espaces naturels sont les axes forts de ce budget tout comme le confortement des services à la population ou la prise en compte des enjeux de développement durable.

**Gérard FOUNIER-BIDOZ,  
Président de la Communauté de communes des Vallées de Thônes**

## COMPRENDRE LE BUDGET 2023 DE LA CCVT

### La mise en œuvre de la stratégie de territoire

Les actions de la communauté de communes s'inscrivent dans une stratégie de territoire qui a été validée au conseil communautaire de février 2022, dans le cadre de la signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Cette stratégie s'articule autour de 7 axes stratégiques et permet de définir une trajectoire sur les actions engagées et à engager d'ici la fin du mandat 2026 :

- **AXE 1 - AMENAGEMENT EQUILIBRE** - *Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité,*
- **AXE 2 - ECONOMIE** - *Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire,*
- **AXE 3 - TOURISME** - *S'affirmer comme une destination touristique de référence et Faire du massif des Aravis, un modèle européen du tourisme Alpin de demain,*
- **AXE 4 - MOBILITE** - *Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes en facilitant les mobilités,*
- **AXE 5 - PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS** - *Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser,*
- **AXE 6 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE** - *Intégrer les enjeux du développement durable et de l'adaptation au changement climatique,*
- **AXE 7 - COHESION SOCIALE** - *Une offre de services adaptée aux besoins des habitants, accessible et structurée, favorisant l'intégration sociale et l'autonomie tout au long de la vie*

### Le budget principal

Il constitue une véritable clef de voûte des finances d'une collectivité et il définit avec exactitude les recettes perçues et les dépenses à engager. Il est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les recettes et dépenses de chacune des sections doivent s'équilibrer parfaitement. En 2023 son montant est de **25,9 millions d'euros**.

⇒ La section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes inscrites dans cette partie du budget seront consacrées au fonctionnement de la collectivité : rémunération des agents, fonctionnement de l'Espace France services, entretien des bâtiments communautaires et des sentiers de randonnées et lancement de plusieurs études stratégiques : renouvellement du Programme Local de l'Habitat, lancement du Plan Climat Air Energie Territorial et du Plan Alimentaire Territorial. En 2023, les dépenses de fonctionnement représentent un peu moins de **18,3 millions d'euros**. Elles comprennent un reversement de la fiscalité professionnelle aux communes à hauteur de 6,2 millions d'euros et un excédent disponible pour l'investissement de 2,7 millions d'euros.

⇒ La section d'investissement :

Les dépenses et les recettes liées aux investissements programmés en 2023 concernent la construction d'un pôle d'échanges multimodal, des travaux d'aménagement sur des espaces naturels, l'acquisition de foncier économique pour le développement de nos zones d'activité économique, ... pour un montant en 2023 de **7,7 millions d'euros**.

### Les budgets annexes

Ces budgets sont spécifiques à certaines activités. La Communauté de communes dispose de trois budgets annexes :

- Le budget Déchets
- Le budget Mobilité
- Le budget Zones d'activité économique – ZAE

## LES CHIFFRES DU BUDGET PRIMITIF 2023

### Un contexte particulier pour le budget 2023

Les marges de manœuvre de la collectivité sont réduites par un effet ciseaux entre l'augmentation des coûts de fonctionnement due aux renchérissements des prix et des salaires et le ralentissement des recettes en raison des réformes fiscales et d'une fiscalité locale moins dynamique.

Afin de mieux comprendre le contexte de la CCVT, plusieurs indicateurs illustrent les dynamiques budgétaires de ces dernières années et la prospective budgétaire sur les prochaines années.

**Le budget consolidé 2023 (comprenant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes) s'élèvent à plus de 37,1 millions d'euros dont 9,8 millions d'euros en investissement.**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Budget Principal</b>	18 278 186.25€	7 655 827.35 €	<b>25 934 013,60 €</b>
<b>Budget annexe déchets</b>	5 099 932.50 €	1 794 190.76 €	<b>6 894 123,26 €</b>
<b>Budget annexe Mobilité</b>	3 459 911.55 €	0 €	<b>3 459 911,55 €</b>
<b>Budget annexe ZAE</b>	463 539.20 €	387 116.86 €	<b>850 656,06 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 301 569.52 €</b>	<b>9 837 134.49 €</b>	<b>37 138 704.49 €</b>

### Budget principal 2023

**Le budget principal 2023 s'élèvent à 25.9 millions d'euros dont plus de 7.6 millions d'euros d'investissement.**

BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	CA 2022	Reports 2022	Propositions 2023	TOTAL projet de BP 2023
<b>Fonctionnement</b>					
Dépenses	17 025 282,38	14 383 664,10		18 278 186,25	18 278 186,25
dont : virement à la section d'investissement	861 947,68			2 697 714,60	2 697 714,60
Recettes	13 431 168,86	13 648 264,13		15 849 204,22	15 849 204,22
Résultat reporté	3 594 113,52	3 594 113,52		2 428 982,03	2 428 982,03
<b>Investissement</b>					
Dépenses	9 425 716,47	3 281 178,87	1 862 409,75	5 793 417,60	7 655 827,35
Recettes	7 491 698,26	2 028 838,89	751 000,00	6 223 149,12	6 974 149,12
dont : virement de la section de fonctionnement	861 947,68			2 697 714,60	2 697 714,60
Résultat reporté	1 934 018,21	1 934 018,21		681 678,23	681 678,23
<b>Global</b>					
Dépenses	26 450 998,85	17 664 842,97	1 862 409,75	24 071 603,85	25 934 013,60
Recettes	20 922 867,12	15 677 103,02	751 000,00	22 072 353,34	22 823 353,34
Résultat reporté	5 528 131,73	5 528 131,73		3 110 660,26	3 110 660,26
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 540 391,78</b>	<b>- 1 111 409,75</b>	<b>1 111 409,75</b>	<b>-</b>

- Les dépenses et recettes de fonctionnement se montent à 18 278 186,25 euros (incluant l'excédent reporté de 2 428 982,03 euros) représentant une hausse de 7.3% par rapport au BP 2022 et comprenant 6.2M d'euros de reversement aux communes (attribution de compensation).
- Les dépenses et recettes d'investissement se montent à 7 655 827,35 euros (incluant l'excédent reporté de 681 678,23 euros et les reports de 2022)
- A noter qu'un virement de 2 697 714,60 euros a pu être inscrit en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement (ce virement traduit un autofinancement prévisionnel de la CCVT, en plus de celui représenté par les amortissements).

## LES INDICATEURS FINANCIERS 2023

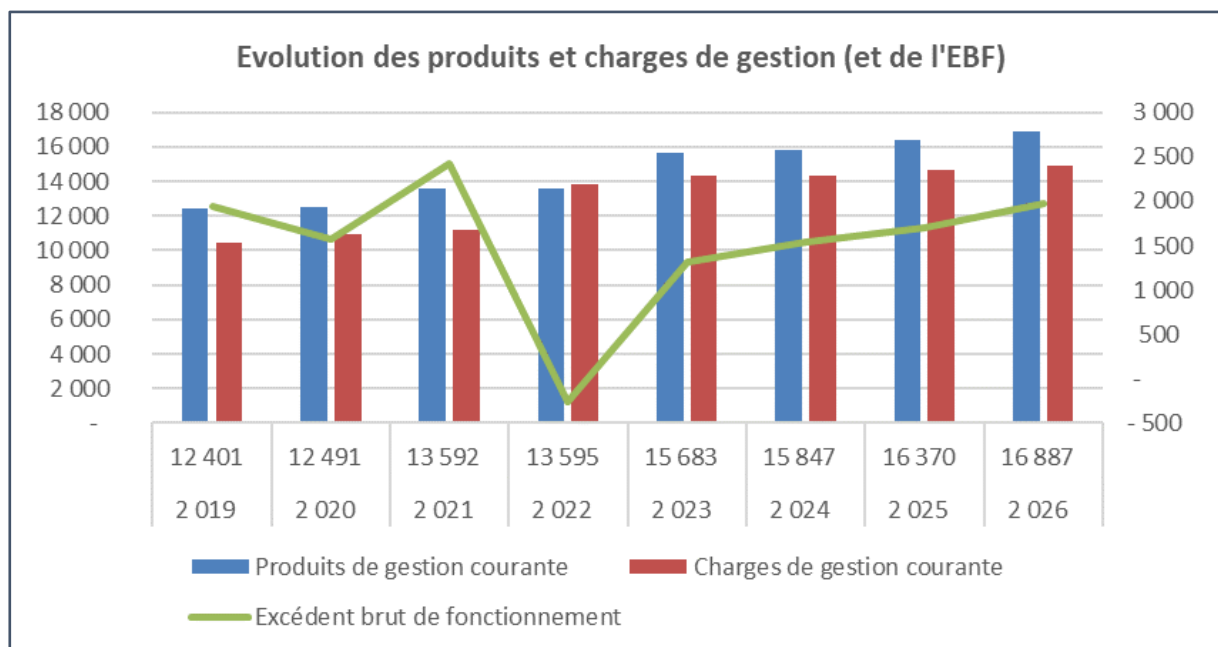
En 2022, les résultats de gestion négatifs ont été compensés par l'excédent reporté des années précédentes. Ces résultats sont essentiellement dus à une stagnation des recettes, une hausse globale des dépenses et une charge exceptionnelle (1.3M€) due au transfert de la compétence obligatoire gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) au Syndicat Mixte du Lac d'Annecy – SILA.

### Une hausse de la fiscalité indispensable pour conserver notre capacité de désendettement

C'est pourquoi aujourd'hui, afin de rétablir de bons équilibres financiers il est nécessaire de revoir à la hausse les taux de fiscalité restés jusque là très bas et inchangés depuis 2018.

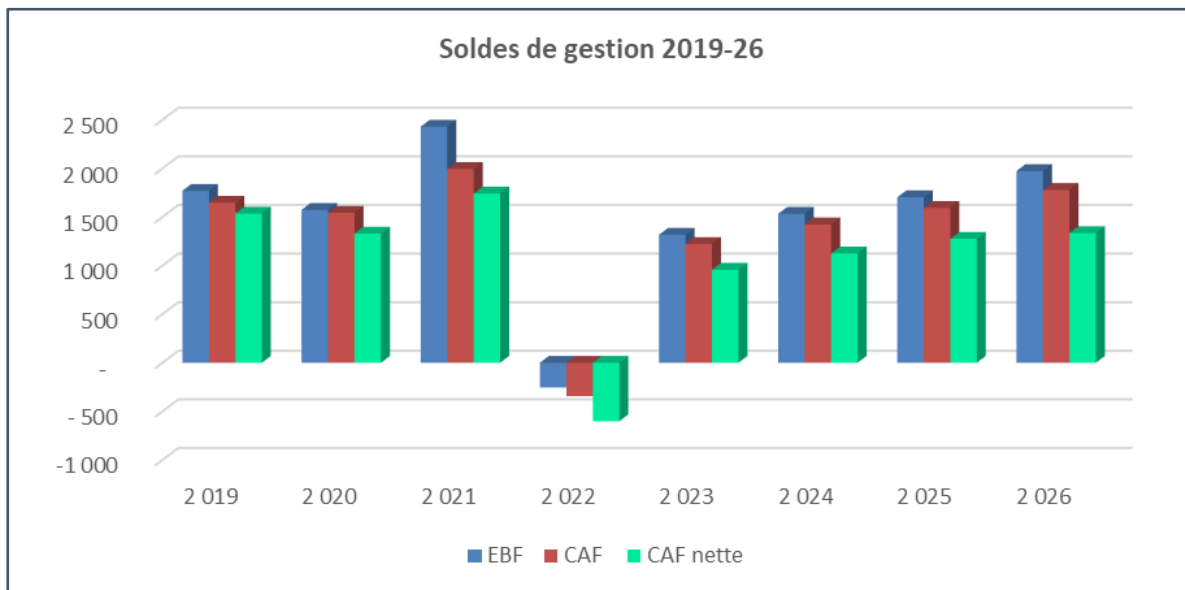
	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1.90%	3.54%
Taxe foncière bâti	1.34%	2.50%
Taxe foncière non bâti	5.80%	10.81%

La hausse des trois taux de fiscalité : le taux du foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires, nous permet d'accroître l'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF - différence entre produits et charges de gestion) tout en assurant la hausse de la charge de la dette liée à la mise en œuvre des projets investissements de la collectivité.

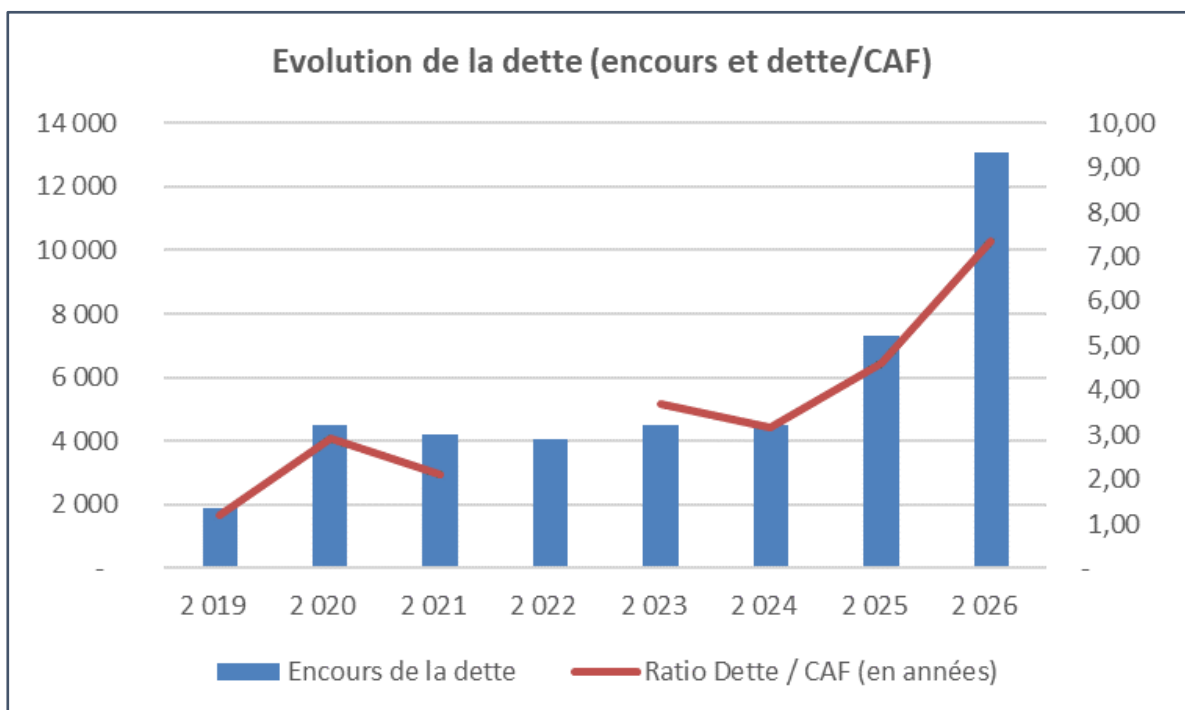


Jusqu'en 2021 inclus, la CCVT a vu ses charges de gestion évoluer de manière cohérente avec les produits.

L'année 2022 marque une rupture : la CCVT subit un effet ciseaux qui aboutit à diminuer son excédent brut de fonctionnement.



**La capacité d'autofinancement financement (CAF) nette sera donc maintenue en dessus de 1 M€ annuels à compter de 2024.**



**Le niveau d'endettement de la collectivité demeure ainsi en-dessous de 10 ans.**



**3%**

**AXE 1 - AMENAGEMENT EQUILIBRE -**  
Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité

**14%**

**AXE 2 - ECONOMIE -** Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire

**12%**

**AXE 3 - TOURISME -** S'affirmer comme une destination touristique de référence et Faire du massif des Aravis, un modèle européen du tourisme Alpin de demain

**9%**

**AXE 4 - MOBILITE -** Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes en facilitant les mobilités

**2%**

**AXE 5 - PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS -** Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser

**10%**

**AXE 6 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE-** intégrer les enjeux du développement durable et de l'adaptation au changement climatique

**9%**

**AXE 7 - COHESION SOCIALE -** Une offre de services adaptée aux besoins des habitants, accessible et structurée, favorisant l'intégration sociale et l'autonomie tout au long de la vie

**14%**

Administration générale

**27%**

Reversement de fiscalité aux communes



## AXE 1 - AMENAGEMENT EQUILIBRE

607 108€

### Aménagement / Habitat : 606 208€

- La finalisation de la révision du SCoT Fier-Aravis
- Subventions aux particuliers pour la rénovation de l'habitat
- Le renouvellement du Programme Local de l'habitat (PLH)
- Lancement de la seconde Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH)
- Aire d'accueil des gens du voyage



### Schéma directeur des équipements sportifs et culturels : 19 980€

### Revitalisation du territoire : 10 421€



## AXE 2 – ECONOMIE

3 211 250 €

### Aménagement des Z.A.E : 2 806 994€

ZAE des Mesers (St Jean de Sixt), ZAE du Gotty (La Clusaz), ZAE les Brauves (Thônes), ZAE les Petays (Le Grand Bornand)

### Aides aux entreprises du territoire : 50 000€

- Aides aux commerces
- Aides aux TPE et artisans

### Agriculture : 161 288€

- Le Plan Pastoral Territorial (PPT) Fier-Aravis
- Lancement du Plan Alimentaire Territoriale
- Aides aux communes pour l'acquisition d'alpages



## AXE 3 – TOURISME

2 682 790 €

Financement de l'Office de Tourisme Intercommunal  
Thônes Cœur des Vallées : 318 500€

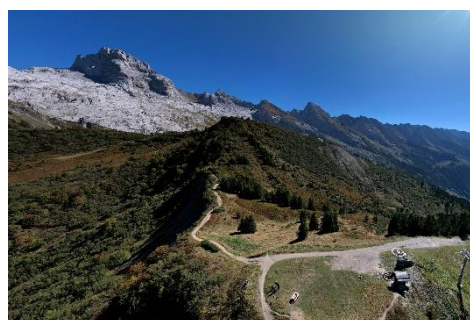
Développement de la marque In Annecy Mountains :  
367 000€

Dispositif Espace Valléen des Aravis et Avenir Montagne  
Ingénierie : 262 882€

Activités de Pleine Nature : 1 726 975€

- Travaux d'aménagement de la Plaine du Fier
- Lancement du schéma directeur
- Développement et entretien du réseau de sentiers

**THÔNES**  
Cœur des Vallées  
FRANCE | HAUTE - SAVOIE



## AXE 4 – MOBILITE

1 953 980 €

Les transports scolaires : 1 149 793€

Les navettes saisonnières Aravis Bus (budget annexe) :  
397 224€

La construction d'un pôle d'échange multimodal sur  
Thônes : 348 000€

Les études de mobilité (budget annexe) : 341 000€

- Etude et plan d'actions mobilité
- Etude ascenseur Valléen
- Schéma directeur des liaisons douces
- Etude co-voiturage et transport à la demande

Services de location de Vélo à Assistance Electrique  
(budget annexe) : 150 000€



## AXE 5 – PATRIMOINE NATURELS ET CULTURELS

463 700 €

Les Espaces Naturels (ENS+N2000) : 395 640 €

- Natura 2000 et animation des sites
- Le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles 2023-2027
- Alpage école du Sulens



Charte Forestière Territoriale Fier-Aravis : 28 234€

Animations et actions de sensibilisation : 39 827€



## AXE 6 – TRANSITION ECOLOGIQUE

2 202 052 €

Fonctionnement du service déchets (dont masse salariale) : 751 724€

Travaux et contributions GEMAPI : 1 068 396€

Gestion intégrée des risques naturels : 92 737€

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Fier-Aravis : 262 668€

Plan Climat Air Energie Territorial : 67 381€



## AXE 7 – COHESION SOCIALE

2 105 285 €

Espace France Services : 132 842€

Fonctionnement du Relais Petite Enfance : 53 804€

Fonctionnement du Chantier d'Insertion (dont masse salariale) : 780 646€

Frais de portage foncier de l'EPHAD de Thônes : 99 665€

Subventions aux associations : 580 586€

- Associations - Jeunesse et sport
- Associations - Solidarité
- Ecoles de Musique de Thônes et des Aravis



## ADMINISTRATION GENERALE

3 155 545€

Bâtiments, foncier, informatique, frais financiers, administrations, communication, assurances...

